



Démarches à faire au maroc pour porter le nom de mon époux

Par maha, le 17/11/2008 à 13:48

Salam à tous les membres du forum, je m'adresse à vous pour savoir quelles démarches puis je faire pour porter le nom de mon époux(partie française) en attendant que la transcription soit faite, Est ce possible ou pas? Si oui dites moi svp comment je dois faire et est ce que cela ne posera pas de prob? Merci d'avance

Par maha, le 17/11/2008 à 18:16

y a personne pour me répondre